

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE DIVES

BN.2



137 432 habitants

593 Km de masses d'eau
« cours d'eau »1 799 km²

Cette UH est caractérisée par de grands ensembles de zones humides garant de la richesse écologique de ce territoire.

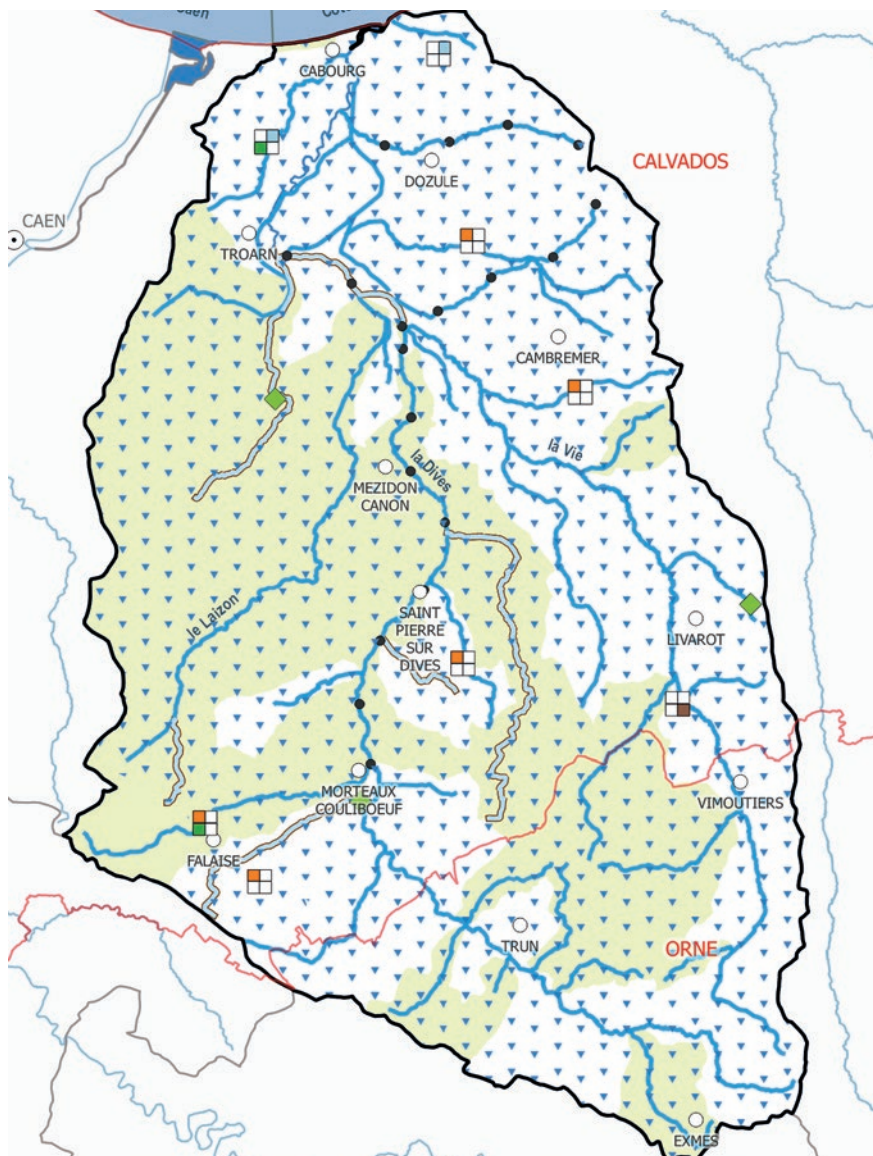
À l'Est, le pays d'Auge, terre traditionnelle d'élevage et de prairies, s'étend pour l'essentiel sur le sous-bassin de la Vie, principal affluent de la Dives et aucun obstacle fondamental à l'atteinte du bon état en 2027 n'est identifié.

À l'Ouest, la plaine de grandes cultures de Caen-Falaise repose sur les formations sédimentaires des calcaires bathoniens. La nappe du bajo-bathonien (FRHG308) dans sa partie captive bénéficie de conditions favorables dénitrifiantes en bordure des marais de la basse vallée de la Dives et des marnes calloviennes en rive droite. À l'inverse, sa partie affleurante s'avère très vulnérable et est affectée par des teneurs élevées en nitrates ainsi qu'en pesticides, contaminant aussi en nitrate, le réseau de surface.

Ainsi, l'enjeu principal est la réduction des pollutions à la source, diffuses et ponctuelles, notamment celles en lien avec l'AEP. Ce secteur est en tension quantitative (pression agricole et urbaine) et placé en ZRE.

L'hydromorphologie des cours d'eau est fortement perturbée (contexte hydro-agricole intensif) et leur restauration est un enjeu important. La suppression de la ripisylve lors des rectifications morphologiques accentue l'impact de l'érosion et du ruissellement sur les zones agricoles et donc les teneurs en nitrates et phytosanitaires des cours d'eau. Les potentialités piscicoles restent entravées par de nombreux seuils notamment sur la Dives et la Vie.

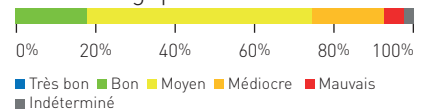
La forte urbanisation du littoral autour de Cabourg et Dives accentue les risques de pollution micro-biologique des eaux côtières, et oblige les collectivités à poursuivre leurs efforts pour réduire ce risque.



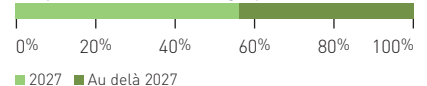
Masse d'eau

Rivières et canaux	38
Lac	0
Transitions	0
Côtières	1
Souterraines	3

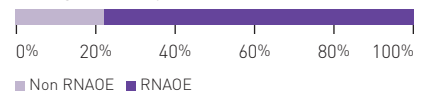
État écologique ESU



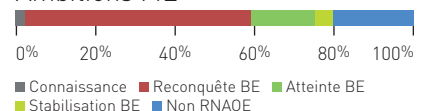
Objectif état écologique ESU



ME en RNAOE



Ambitions ME



SAGE nécessaire identifié dans le SDAGE

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
DIVES
BN.2

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0101	Assainissement - Etude globale et schéma directeur	5				
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	5				
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	5				
ASS0502	Equiperment d'une STEP Hors Directive ERU	8				
ASS1201	Assainissement - Mesures complémentaires	3				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	10				
Réduction des pollutions des industries						
IND0101	Industries et artisanat - Etude globale et schéma directeur	3				
IND13	Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses	3				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR0101	Agriculture - Etude globale et schéma directeur	3				
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	8				
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	26				
AGR0202	Limitation des transferts de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	13				
AGR03	Limitation des apports diffus	3				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	10				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	10				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	5				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	10				
AGR0603	Elaboration d'un programme d'action Erosion	3				
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	28				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	13				
MIA14	Mesures de gestion des zones humides	10				
Gestion de la ressource en eau						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	3				
RES09	Protection eau potable	3				
Gouvernance						
GOU0201	Mettre en place ou renforcer un SAGE	100				